

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans ce fonds.

EQUITIES DBI-RDT

Parts de Classe B : Distribution (ISIN: BE6298705102)

Un compartiment de la sicav VAN LANSCHOT BEVEK (OPCVM), Société de gestion : CADELAM

Objectifs et politique d'investissement

- * Le fonds vise principalement à offrir une croissance maximale avec un risque approprié des capitaux investis, tout en veillant à ce que les actionnaires soumis à l'impôt sur les sociétés bénéficient de dividendes déductibles au titre des revenus définitivement taxés.
- * Ce fonds investit principalement et de manière diversifiée en actions du monde entier. Le fonds vise une grande diversification sectorielle. Le solde est investi exclusivement en liquidités. Des actifs autres que les actions ou les liquidités sont exclus.
- * Le fonds promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance mais n'a pas d'objectif spécifique en matière d'investissement durable. Sont au minimum d'application les stratégies de durabilité suivantes :
 - o UN Global Compact : Exclusion des entreprises ayant obtenu un 'fail' dans le cadre du UN Global Compact.
 - o Exclusions : Exclusion des secteurs, des pratiques ou des entreprises indésirables.
 - o Intégration ESG : Prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG, Environmental, Social, Governance) dans l'évaluation des organisations, au-delà de l'analyse financière classique.
 - o Best-in-Class : Sélection des meilleurs élèves de la classe dans chaque secteur, en fonction de leurs performances ESG positives. Les actionnaires du fonds ne bénéficient d'aucune garantie de capital ni de protection du capital.
- * En tant que gestionnaire financier, Van Lanschot s'engage à réaliser une création de valeur durable à long terme. La réalisation de cet engagement repose sur trois piliers : (1) outre l'application des critères purement financiers dans le processus d'investissement et (2) des différentes stratégies de durabilité (UNGC, exclusions, intégration ESG et approche best-in-class), (3) un actionariat actif est mis en avant. Ce dernier point est réalisé par l'engagement et le vote aux assemblées. La politique d'engagement et le vote aux assemblées est axée sur le secteur de l'énergie et des services aux collectivités. Pour Van Lanschot, en effet, le changement climatique est aujourd'hui le principal défi pour la société.

Et ce sont les entreprises de ces deux secteurs qui ont le plus d'impact direct sur le changement climatique. Par conséquent, ce sont aussi les entreprises qui peuvent, de la manière la plus directe, contribuer à un changement positif sur la question climatique.

- * Les actionnaires du fonds ne bénéficient d'aucune garantie de capital ni de protection du capital. Vous pouvez, chaque jour ouvrable belge, souscrire des parts du fonds ou obtenir sur simple demande le remboursement de parts. Les parts de distribution distribuent annuellement un dividende, pour autant que les résultats du fonds le permettent. Le compartiment distribue annuellement aux actions de distribution au moins 90% des revenus que le compartiment a recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.
- * Il s'agit d'un fonds géré activement. Le fonds est géré en référence à un benchmark parce que les performances du fonds sont comparées à un benchmark composé de 100% d'actions. Pour les actions, le benchmark est : 50,0% MSCI Europe Net Return et 50,0% MSCI USA Net Return. La composition du portefeuille peut être complètement différente de celle du benchmark.

Autres remarques spécifiques :

- * Recommandation : ce fonds convient aux investisseurs ayant un profil de risque très élevé qui ne prévoient pas de récupérer leur argent dans les 5 ans. L'investissement minimum dans la classe B est de 500.000€.

Profil de risque et de rendement

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement proportionnellement plus faible

Rendement proportionnellement plus élevé

Les données historiques, comme celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La catégorie dans laquelle le fonds est classé est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans cette catégorie étant donné que le fonds investit principalement en actions et que la valeur du portefeuille baissera lorsque les marchés d'actions baissent et vice-versa. Par conséquent la valeur de ce fonds peut fluctuer fortement.

Autres risques essentiels pour le fonds et non (suffisamment) pris en compte par l'indicateur synthétique :

Risque de change : Le fonds investit au moins 50% de ses actifs en instruments qui sont cotés dans une autre monnaie que l'euro.

Pour un aperçu complet des risques du fonds, veuillez vous référer à la section consacrée aux risques dans le prospectus.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

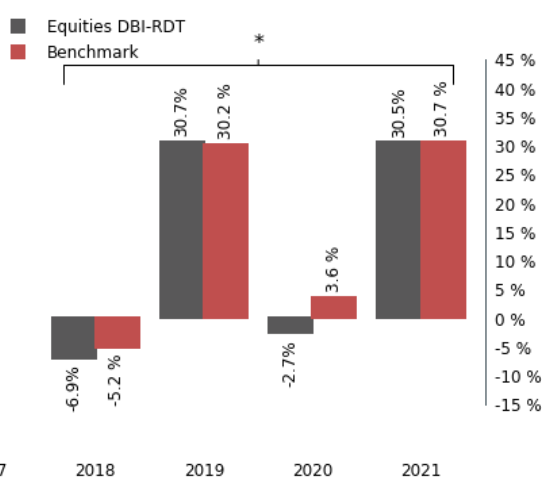
Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Changement de compartiment	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi ou avant que le revenu de votre investissement vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,28 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas d'application

* Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'année civile, clos au 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre n'inclut pas les frais de transactions du portefeuille.

* Pour plus d'informations sur les frais et les rémunérations, veuillez vous référer à la section 'Provisions et frais' du prospectus.

Performances passées

Classe B: diagramme en bâtons des rendements annuels



* Il s'agit des rendements du passé, qui ne constituent pas un indicateur des performances futures.

* Le diagramme montre la performance de la classe B du fonds en pourcentage de variation de la valeur d'inventaire d'une année civile à l'autre, exprimée dans la devise du fonds. Les performances depuis le 28 avril 2021 sont comparées à celles du nouvel benchmark (pour la composition du benchmark: voir ci-dessus la rubrique 'Objectifs et politique d'investissement'). Les performances précédentes sont comparées à l'ancien benchmark composé de 100% d'actions. Pour les actions, le benchmark est : 60,0% MSCI Europe ESG Leaders Net Return et 40% MSCI USA ESG Leaders Net Return.

* Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et rémunérations, à l'exception des taxes et des frais d'entrée et de sortie qui ne peuvent pas être attribués au fonds.

* La classe B du DBI-RDT Portfolio a été créée le 6 novembre 2017

* Les performances passées affichées sont calculées en EUR.

*: Les performances passées ont été comparées à un ancien benchmark qui n'est plus valable.

Informations pratiques

- * Dépositaire : KBC Bank sa
- * Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que d'autres informations pertinentes concernant le fonds peuvent être obtenus gratuitement en langue française et néerlandaise auprès de l'institution chargée du service financier KBC Bank sa, Avenue du port 2, 1080 Bruxelles et auprès du promoteur promotor Van Lanschot Kempen nv, succursale belge, Desguinlei 50, 2018 Anvers (www.vanlanschot.be).
- * Les derniers cours des parts sont disponibles sur www.vanlanschot.be et sur le site web de BEAMA http://www.beama.be/fr/vni?set_language=fr et sont publiés quotidiennement dans la presse financière (De Tijd et l'Echo).
- * Le fonds est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer dans le futur. Pour en savoir plus, veuillez consulter un conseiller.
- * La responsabilité de CADELAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- * Des informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion, avec une description du mode de calcul de la rémunération et des règles de versement et l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et des versements (le comité de rémunération) peuvent, sur demande, être obtenues gratuitement en version imprimée ou consultées sur <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.
- * Vous avez le droit d'échanger vos parts contre des parts d'un autre compartiment du fonds. Des informations détaillées sont disponibles sur www.vanlanschot.be.
- * L'actif et le passif des différents compartiments du fonds sont séparés. En conséquence, les droits des créanciers relatifs à un compartiment sont limités à ce compartiment.
- * Il existe plusieurs classes d'actions pour ce fonds. Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations.
- * Ce document décrit un compartiment du fonds, tandis que les rapports semestriels/annuels sont établis au niveau du fonds, pour l'ensemble des compartiments.
- * L'OPCVM Van Lanschot Beveq est une sicav de droit belge répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Ce fonds est agréé en Belgique et est sous le contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).
 CADELAM est agréé en Belgique et est sous le contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).
 Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes à la date du 01 août 2022.